



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Anncyy, le 12 juillet 2023

Le Tour de France en Haute-Savoie : sécurité et mobilités

Pour cette 110^e édition, le Tour de France fera étape en Haute-Savoie pendant 5 jours :

- le samedi 15 juillet 2023 pour une arrivée de la 14^{ème} étape entre Annemasse et Morzine,
- le dimanche 16 juillet pour une 15^{ème} étape des Gets jusqu'à Saint-Gervais-les-Bains,
- le lundi 17 juillet pour une journée de repos à Saint-Gervais-les-Bains,
- le mardi 18 juillet pour un contre-la-montre individuel entre Passy et Combloux (16^{ème} étape),
- le mercredi 19 juillet pour une 17^{ème} étape entre Saint-Gervais-les-Bains et Courchevel.

Durant ces cinq journées festives, les services de l'État et des collectivités locales seront pleinement mobilisés aux côtés de l'organisateur. La sécurité des coureurs et des spectateurs mais aussi la bonne information de tous les haut-savoyards sur les conditions de circulation sont une priorité pour le préfet de la Haute-Savoie.

Rappel des règles pour profiter du spectacle en toute sécurité

Pour votre sécurité et celles des coureurs, il est indispensable de respecter certaines règles de sécurité :

- Sur le bord des routes, ne traversez pas la chaussée sans vérifier préalablement l'arrivée éventuelle de véhicules ;
- Renoncez à traverser la route dès que des véhicules annoncent l'arrivée de la caravane publicitaire ou de la course ;
- S'il y a des barrières de sécurité, ne les franchissez pas ;
- Ne vous installez pas à la sortie d'un virage où la visibilité est plus faible ;
- Ne courez pas à côté, devant ou derrière les coureurs au risque de les faire tomber ;
- Au passage des coureurs, écartez-vous le plus possible de la chaussée, certains peuvent passer très près ;
- N'empiétez pas sur la chaussée pour prendre des photos, vidéos, selfies ou pour montrer des pancartes ;
- Surveillez particulièrement les enfants, tenez les plus jeunes par la main ;
- Évitez d'amener vos animaux de compagnie ou tenez-les en laisse proche de vous.
- Respectez la dimension écoresponsable de l'épreuve, en ne jetant pas vos déchets sur le bord des routes.

Bureau de la représentation et de la communication de l'État

04.50.33.60.58 | 06.78.05.98.53
pref-communication@haute-savoie.gouv.fr
@Prefet74 | www.haute-savoie.gouv.fr

Rue du 30^{ème} régiment d'infanterie
BP 2332
74 034 Annecy cedex

La présence du public est interdite sur les ponts, dans les passages souterrains, dans les tunnels, le long des lignes de chemins de fer, le long des voies particulièrement étroites ainsi que dans les virages à angle droit ou en épingle faisant suite à une longue ligne droite ou à une descente rapide.



Restriction de circulation et fermeture de routes

Yves Le Breton, préfet de la Haute-Savoie, a pris un arrêté portant réglementation de la circulation lors des 14, 15, 16 et 17^{ème} étapes du Tour de France. De nombreuses portions de route seront fermées, le stationnement et la circulation y seront interdits ces 15, 16, 18 et 19 juillet 2023.

Pour retrouver le détail des restrictions de circulation, vous pouvez consulter en pièce jointe l'arrêté détaillant les fermetures de routes ainsi que la carte interactive du parcours en cliquant sur ces liens :

- [Samedi 15 juillet 2023 – 14ème étape](#)
- [Dimanche 16 juillet 2023 – 15ème étape](#)
- [Mardi 18 juillet 2023 – 16ème étape](#)
- [Mercredi 19 juillet 2023 – 17ème étape](#)

Les horaires de réouverture sont donnés à titre indicatif. Ils peuvent être modifiés en fonction de la course et des conditions de sécurité. **La réouverture de la route se fera uniquement sur ordre du membre du corps préfectoral présent au poste de commandement inter-services.**

Nous attirons particulièrement votre attention sur quelques points particuliers :

Pour la 14^{ème} étape :

- Le samedi 15 juillet, la circulation de tous les véhicules (sauf autorisés) est interdite dans les 2 sens de circulation :
 - de 5h à 21h sur la Rue du Bourg du carrefour avec la route de la Manche au carrefour avec la route de la Plagne,
 - de 6h à 21h du carrefour D354 (chemin des Grangettes) au carrefour route de la Manche (place de la mairie),
 - de 9h à 18h30 du carrefour de la place des 7 Monts (route de la Piaza) au carrefour D354 (chemin des Grangettes) ;
- Dès que les parkings officiels prévus pour le stationnement des campings cars sont pleins et au plus tard du vendredi 14 juillet à 14h jusqu'à la réouverture de route le samedi 15 juillet, la circulation et le stationnement des véhicules automoteurs dont l'aménagement intérieur est conçu pour servir de logement (type van, caravane, camping car...), sont interdits dans les 2 sens de circulation sur les voies suivantes :
 - la D308, de son intersection avec la D907 (Mieussy) au col de la Ramaz (Taninges),

Bureau de la représentation et de la communication de l'État

04.50.33.60.58 | 06.78.05.98.53
pref-communication@haute-savoie.gouv.fr
@Prefet74 | www.haute-savoie.gouv.fr

Rue du 30ème régiment d'infanterie
BP 2332
74 034 Annecy cedex

- la D307, D328 et D308 depuis l'intersection D307 avec la D902 (Les Gets) jusqu'au col de la Ramaz (Taninges),
- de la Route de la Piaza, à son intersection avec la place des 7 Monts (Samoëns), à l'arrivée à Morzine, via la D354, la D338, la route de la Manche, la rue du Bourg, la route de la Plagne et la route de la Combe à Zorre (Morzine) ;
- Le stationnement est interdit sur l'ensemble des voies du parcours du samedi 15 juillet de 7h jusqu'à la réouverture de la route ainsi que :
 - sur la D12, du carrefour avec la D235 (Cervens) au carrefour avec la D246 (Drailant).

Pour la 15^{ème} étape :

- Le dimanche 16 juillet, la circulation est interdite à tous les véhicules dans les 2 sens de circulation :
 - de 5h à 21h du carrefour D902 (route de Mont-Joly) à l'arrivée au Bettex D343 (Saint-Gervais-les-Bains),
 - de 12h à 21h du carrefour D1206 (route de Lardin) au carrefour D902 (route du Mont-Joly) via la route de Lardin, la route de Vervex, la route des Amerands et la D909 (Saint-Gervais-les-Bains) ;
- Le dimanche 16 juillet, les diffuseurs autoroutiers suivants sont interdits à tous les véhicules :
 - n°17 de l'A40 (Bonnevillle-Est) en totalité de 10h45 à 14h30,
 - n°16 de l'A40 (Bonnevillle-Ouest) en totalité de 11h15 à 14h45 ;
- Le stationnement de tous les véhicules est interdit sur l'ensemble des voies de circulation le dimanche 16 juillet de 7h jusqu'à la réouverture de la route ;
- du vendredi 14 juillet 18h jusqu'à la réouverture de la route le dimanche 16 juillet, la circulation et le stationnement des véhicules automoteurs dont l'aménagement intérieur est conçu pour servir de logement sont interdits dans les 2 sens de circulation sur toutes les voies de circulation et leurs dépendances de la commune des Gets.

Pour la 16^{ème} étape :

- Le mardi 18 juillet, la circulation est interdite à tous les véhicules dans les 2 sens de circulation :
 - de 8h à 18h : avenue Joseph Thoret, avenue des Grandes Platières, avenue de l'Aérodrome, grande rue Salvador Allende, rue Paul Corbin, route des Soudans, D13, route de l'Arve, avenue Albert Gruffat, rue des 3 Lacs, rue du Docteur Bonnefoy, D1205,
 - du 8h à 18h30 : route de Létraz et la D199,
 - de 5h à 21h : la D1212 ;
- Du lundi 17 juillet au mardi 18 juillet 21h, la circulation est interdite pour tous les véhicules dans les 2 sens de circulation sur la D1212 (de la route des Chères jusqu'au carrefour avec la D311) ;
- Le stationnement de tous les véhicules est interdit sur l'ensemble des voies de circulation du parcours le mardi 18 juillet de 7h jusqu'à la réouverture de la route et du lundi 17 juillet à partir de 18h jusqu'à la réouverture de la route sur le territoire de la commune de Passy ;
- Du dimanche 16 juillet à partir de 15h jusqu'à la réouverture de la route le mardi 18 juillet, le stationnement des véhicules automoteurs dont l'aménagement intérieur est conçu pour servir de logement est interdit dans les 2 sens de circulation sur les voies suivantes :
 - route des Soudans entre la rue Paul Corbin et la D13 sur la commune de Passy,
 - D13 du PR2+612 au PR8+310 sur la commune de Passy,
 - D199 du PR 3+450 au PR5+1054 sur la commune de Domancy.

Pour la 17^{ème} étape :

- Le mercredi 19 juillet, la circulation est interdite à tous les véhicules dans les 2 sens de circulation sur les voies suivantes :
 - de 6h à 15h, du départ fictif sur la D902 au PR 46+000 de la D909 (Saint-Gervais-les-Bains),
 - de 9h30 à 13h30, sur la D909 du PR 46+000 au carrefour avec la D1212 (Demi-Quartier),
 - de 9h45 à 13h30, sur la D1212 du carrefour avec la D909 à la limite Haute-Savoie/Savoie ;

Bureau de la représentation et de la communication de l'État

- Le mercredi 19 juillet à partir de 3h et jusqu'à la réouverture de la route, le stationnement de tous les véhicules est strictement interdit sur l'ensemble des voies de circulation du parcours.



FERMETURE D'AXES

Certains axes (sur l'itinéraire et hors de l'itinéraire de la course) seront fermés à la circulation :

- ➔ Respectez les déviations mises en place
- ➔ Suivez les consignes des autorités

TOUR DE FRANCE en Haute-Savoie - 15 au 19 juillet 2023



Toutes les informations utiles sur le passage du Tour de France en Haute-Savoie peuvent être consultées sur le site internet des services de l'État en Haute-Savoie : <https://www.haute-savoie.gouv.fr/Actualites/Passage-du-Tour-de-France-en-Haute-Savoie-securite-et-mobilites>

Bureau de la représentation et de la communication de l'État

04.50.33.60.58 | 06.78.05.98.53
pref-communication@haute-savoie.gouv.fr
@Prefet74 | www.haute-savoie.gouv.fr

Rue du 30ème régiment d'infanterie
BP 2332
74 034 Annecy cedex